



Ville de Duparquet

CONSEIL MUNICIPAL
Ce 3 mai 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance régulière du conseil municipal de la ville de Duparquet, tenue à l'hôtel de ville, au 86 rue Principale, le mardi 3 mai 2022 à 19h00.

Présents :	M. Jacques Ricard	Maire
	M. Denis Blais	Conseiller no.1
	Mme Marlène Doroftei	Conseillère no.2
	Mme Claudette Macameau	Conseillère no.3
	Mme Véronique Drouin	Conseillère no.4
	Mme Chantal Provencher	Conseillère no.5
	Mme Solange Gamache	Conseillère no.6

Le quorum étant satisfait, monsieur le maire déclare l'ouverture de la séance à 19h00. Monsieur le maire Jacques Ricard préside la séance et Mme Chantal Poirier agit à titre de greffière.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

RÉS.62-2022 Sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin, il est unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.



Ville de Duparquet

SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL
Mardi 3 mai 2022 à 19h00 en présentiel

1. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
3. **PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Séance régulière du mardi 5 avril 2022
4. **CORRESPONDANCE et INFORMATIONS**
 - 4.1 Plainte citoyen – motoneigistes chemin du golf
 - 4.2 MRCAO – Règlements adoptés par la MRC
5. **FINANCES**
 - 5.1 Approbation de la liste des comptes du mois d'avril 2022
6. **AFFAIRES COURANTES**
 - 6.1 Coin Macameau – comité de consultation des citoyens
 - 6.2 MTQ - Programme PPA-CE et PPA-ES
7. **Résolutions**
 - 7.1 CIMA+ Offre de services professionnels – Étude faisabilité
 - 7.2 Soumission Débrouillage estival – chemin villégiature
 - 7.3 Soumission Abat-poussière 2022
 - 7.4 Bioptic vision – Autorisation de la ville
 - 7.5 Desjardins – résolution pour nouveaux signataires
 - 7.6 SHQ – Rapport approbation budget 2022 au 1er déc.2021
 - 7.7 OMH – Audit 2020 finalisé
 - 7.8 Cueillette des encombrants – 25 mai 2022
 - 7.9 Construction garage lot 5 254 021
 - 7.10 MRCAO – Procédure de vente pour non-paiement taxes
 - 7.11 MRCAO – Support pour projet Structure d'Entrainement

- 8. RÉGLEMENTS (résolution)**
8.1 Adoption du Règlement 06-2022 Code d'éthique et de déontologie des employés municipaux

9. LOISIRS

10. URBANISME

- 10.1 Dérogation mineure au 871, chemin du Camping

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

3. ADOPTION DU PROCES VERBAUX

RÉS.63-2022 3.1. SÉANCE RÉGULIÈRE DU MARDI 5 AVRIL 2022

Les conseillers et conseillères ayant reçu copie du procès-verbal en ont dispensé la lecture et, sur proposition de la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau, il est unanimement résolu d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du mardi 5 avril 2022.

4. CORRESPONDANCE ET INFORMATIONS

4.1 PLAINTEE CITOYEN – MOTONEIGISTES CHEMIN DU GOLF

Dépôt au conseil, d'une plainte concernant les nombreux motoneigistes empruntant le chemin du golf durant l'hiver et les problématiques et inquiétudes qui en résultent.

4.2 MRCAO – RÉGLEMENTS ADOPTÉS PAR LA MRC

Correspondance confirmant que le règlement 02-2022 Règlement intitulé "Plan d'urbanisme" a été adopté par la résolution 22-65 au conseil d'administration de la MRCAO et qu'il correspond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Correspondance confirmant que le règlement 03-2022 intitulé "Règlement de zonage" a été adopté par la résolution 22-66 au conseil d'administration de la MRCAO et qu'il correspond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

Correspondance confirmant que le règlement 04-2022 intitulé "Règlement de lotissement" a été adopté par la résolution 22-67 au conseil d'administration de la MRCAO et qu'il correspond aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé.

5. FINANCES

RÉS.64-2022 5.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES DU MOIS D'AVRIL 2022 :

Le montant des comptes à payer :	15 021,56 \$
Le montant des salaires :	19 701,77 \$
Les prélèvements autorisés :	12 701,94 \$

Proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu que les comptes ci-dessus soient acceptés et payés.

6. AFFAIRES COURANTES

6.1 COIN MACAMEAU – COMITÉ DE CONSULTATIONS DES CITOYENS

Une rencontre est prévue avec quelques citoyens et la Sûreté du Québec pour discuter de la problématique de cette intersection et les pistes de solutions envisageables.

6.2 MTQ – PROGRAMME PPA-CE ET PPA-ES

La ville présentera une demande dans le cadre du programme d'aide à la voirie locale. Le volet PPA est notamment constitué des deux volets ci-dessous :

1. Projets particuliers d'amélioration par circonscription électorale (PPA-CE avec notre députée Mme Suzanne Blais)
2. Projets particuliers d'amélioration d'envergure ou supra municipaux (PPA-ES)

6.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 06-2022 CODE ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX

Avis de motion donné par Mme Chantal Provencher pour le projet de règlement 06-2022 code éthique et de déontologie des employés municipaux déposé aux conseillers le 30 mars 2022.

7. RÉSOLUTIONS

RÉS. 65-2022 7.1 CIMA+ OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS – ÉTUDE FAISABILITÉ

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'accepter l'offre de services professionnels pour la réalisation de l'Étude de faisabilité – Remplacement du poste de pompage rue du Moulin au coût de 9 500\$ taxes en sus

RÉS.66 -2022 7.2 SOUMISSION DÉBROUSSAILLAGE ESTIVAL – CHEMIN DE VILLÉGIATURE

Débroussaillage de 32 km de chemin de villégiature. Deux soumissions ont été reçues. Une première a un taux horaire de 150\$ et une deuxième, à un prix forfaitaire. Le conseil a statué et

Il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'octroyer le contrat 2022 à M. Steeve Morin au prix forfaitaire de 1089\$, taxes en sus.

RÉS. 67-2022 7.3 SOUMISSION CHLORURE DE CALCIUM LIQUIDE (ABAT DE POUSSIÈRE)

Attendu que la Ville a procédé à un appel d'offres sur invitation de deux (2) fournisseurs pour la fourniture du produit incluant le transport et l'épandage de 42 000 litres du chlorure de calcium ; elle a reçu 2 propositions ; RM Entreprise : 17 776\$ et MB Baril : 17 967\$

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin, secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et adopté unanimement d'octroyer le contrat 2022 à MB Baril car il s'avère avoir un contrôleur sur l'épandage. Les dates d'épandage sont prévues pour la première semaine de juin et la première semaine d'août.

RÉS. 68-2022 7.4 BIOPTIC VISION – AUTORISATION DE LA VILLE

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu que la ville de Duparquet autorise, les ministères et toute autre personne ou organisation à fournir tous les renseignements que les représentants de la firme **Biopic Vision inc.** pourraient requérir en égard à la station d'épuration municipale située au 52, chemin du Moulin, à Duparquet, lot : 5 253 102-P du cadastre du Québec.

RÉS. 69-2022 7.5 DESJARDINS – RÉSOLUTIONS POUR NOUVEAUX SIGNATAIRES

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu que la ville de Duparquet nomme les signataires suivants pour tous les comptes chez Desjardins et ce, à compter du 3 mai 2022

Mme Chantal Poirier, directrice générale : signataire et responsable du compte Accès D

Mme Jasmine Therrien, adjointe administrative, : signataire

M. Jacques Ricard, maire : signataire

RÉS. 70-2022 7.6 SHQ – RAPPORT APPROBATION BUDGET 2022 AU 1ER DÉCEMBRE 2021

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'adopter le rapport d'approbation budget 2022 au 1er décembre 2021 dont la contribution de la ville de Duparquet figure au montant de 3 368\$

RÉS.71-2022 7.7 OMH – AUDIT 2020 FINALISÉ

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'adopter l'audit 2020 finalisé, réalisé par la firme Christine Noel, CPA d'Amos.

RÉS.72-2022 7.8 CUEILLETTE DES ENCOMBRANT 2022

Il est proposé par la conseillère Mme Véronique Drouin secondé par la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu d'autoriser la cueillette des encombrants sous la forme "Porte à Porte", le mercredi 25 mai 2022 au coût approximatif de 3 500\$

RÉS.73-2022 7.9 AUTORISATION DE CONSTRUIRE UN GARAGE SUR LOT 5 254 021

Attendu que, la ville a reçu une demande pour la construction d'un garage sur le lot 5 254 021 du cadastre du Québec

Attendu que, le règlement de zonage en vigueur ne permet pas comme usage principale la construction d'un garage

Attendu qu'il y a lieu de modifier le règlement de zonage

Attendu que, le promoteur souhaite rapidement débiter sa construction

En conséquence, il est proposé par la conseillère Mme Solange Gamache, secondé par et la conseillère Mme Chantal Provencher et unanimement résolu de mandater la directrice générale à procéder à la rédaction d'un règlement modifiant le règlement de zonage et d'autoriser le promoteur à débiter ses travaux

RÉS.74-2022 7.10 PROCÉDURE DE VENTE POUR NON-PAIEMENT DE TAXES (matricule 2574 20 4778)

Considérant les coûts engendrés à la suite d'une vente pour non-paiement de taxes, la ville doit par résolution confirmer sa décision à la MRCAO de poursuivre dans le dossier du matricule 2574 20 4778 et cadastre : 5 253 201 et 5 254 162 ;

Il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei secondé par la conseillère Mme Claudette Macameau et unanimement résolu ;

D'autoriser la MRCAO à continuer les démarches ;
Et

D'autoriser la directrice générale au nom de la ville à se porter acquéreur en l'absence d'acheteur lors de la vente pour non-paiement de taxes

RÉS.75-2022 7.11 MRCAO – SUPPORT POUR PROJET STRUCTURE D'ENTRAÎNEMENT

Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon – Structure d'entraînement

CONSIDÉRANT QU' environ 200 pompiers sont dénombrés sur le territoire de la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE tous les pompiers doivent obligatoirement obtenir la certification « Pompier -1 », pour exercer leur fonction;

CONSIDÉRANT QU' il n'y a pas de centre de formation certifié « École Nationale des pompiers du Québec » (ENPQ), en Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QU' il n'existe aucun site d'entraînement pour le métier de pompier dans la MRC d'Abitibi-Ouest;

CONSIDÉRANT QUE les pompiers doivent parcourir de 100 à 200 km pour rejoindre un site d'entraînement officiel, afin de passer un examen dans le cadre de leur formation « Pompier 1 » ou de s'entraîner en simulant des interventions en combat des incendies dans les bâtiments;

CONSIDÉRANT QUE la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon se situe au centre du territoire;

CONSIDÉRANT QUE la table des directeurs des services de sécurité incendie de la MRC d'Abitibi-Ouest appuie le projet.

CONSIDÉRANT QU' avec le support technique de la MRC d'Abitibi-Ouest, le projet sera bénéfique pour l'ensemble des services de sécurité incendie du territoire;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Mme Marlène Doroftei appuyé par la conseillère Mme Véronique Drouin et unanimement résolu d'appuyer les démarches de la Régie intermunicipale d'incendie de Roussillon, organisme mandataire et responsable de la réalisation du projet **Structure d'Entraînement**, un site d'entraînement officiel permettant la simulation des interventions en combat des incendies

8. REGLEMENTS

RÉS. 76-2022 8.1 REGLEMENT NUMERO 06-2022, INTITULE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DEONTOLOGIE DES EMPLOYES MUNICIPAUX

Il est proposé par la conseillère Mme Chantal Provencher, secondé par et la conseillère Mme Solange Gamache et unanimement résolu

D'ADOPTER le Règlement numéro 06-2022, intitulé **Code d'Éthique et de déontologie des employés municipaux** (En annexe)

9. LOISIRS

Inscription de la conseillère Mme Solange Gamache a une formation en loisirs.

10. URBANISME

RÉS.77-2022 10.1 DÉROGATION MINEURE AU 871, CHEMIN DU CAMPING (lot 5 252 993 au cadastre du Québec).

Une demande de dérogation mineure a été présentée pour l'autorisation d'un dépassement de la superficie totale permise pour bâtiments secondaires dans la zone Vu-5. Le projet consiste à la construction d'un garage qui après sa construction, la superficie du terrain occupée totaliserait une occupation de 173.92 mètres carrés de superficie pour un maximum de 4 bâtiments secondaires, alors que la réglementation permise pour cette zone est de 160 mètres carrés.

Les effets de l'octroi de cette dérogation mineure seraient de permettre le dépassement de 13.92 mètres carrés de la superficie totale permise pour 4 bâtiments secondaires sur le terrain et permettre leurs maintiens pour la durée de leurs existences.

Puisque le CCU est favorable aux dérogations, il est proposé par la conseillère Mme Claudette Macameau, secondé par le conseiller M. Denis Blais et unanimement résolu d'autoriser cette dérogation mineure.

11. SUIVI

12. PAROLE AU PUBLIC

13. LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉS.78-2022 LEVÉE DE LA SÉANCE

Tous les sujets ayant été abordés, sur proposition du conseiller M. Denis Blais, secondé par la conseillère Mme Marlène Doroftei, il est unanimement résolu que la séance soit levée. Il est 19h55.

